

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 95.00.211.004.0 DU 10 FEVRIER 1995

Sondes mixtes avec lest DESAUGE-LAIR de 10 m, 20 m, 30 m et 50 m

(CLASSE II)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES, RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/C.E.E. DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR.

FABRICANTS

Société DESAUGE-LAIR, 22-32, rue Marcel Bourdarias, 94140 Alfortville.

Société VIRAX, 39, quai de Marne, BP 197, 51206 Epernay Cedex.

DEMANDEUR

Société DESAUGE-LAIR, 22-32, rue Marcel Bourdarias, 94140 Alfortville.

OBJET

Le présent certificat complète et étend aux sociétés précitées le bénéfice de l'approbation de modèles accordée à la société DESAUGE-LAIR par le certificat n° 91.00.211.03.0 du 26 mars 1991 (1), relatif aux sondes mixtes avec lest DESAUGE-LAIR.

CARACTERISTIQUES

Les sondes sont constituées d'un ruban d'acier et d'un lest. Elles ont une longueur nominale de 10 m, 20 m, 30 m et 50 m.

(1) Revue de Métrologie, mars 1991, page 254.

Le ruban est :

- soit laqué émaillé, de largeur 13 mm et d'épaisseur 0,2 mm,
- soit noir gravé, de largeur 13 mm et d'épaisseur 0,3 mm.

Le lest en laiton est amovible. Sa masse est de 0,9 kg, sa longueur est de 20 cm. La rotule solidaire de l'origine du ruban vient s'encaster dans la cavité du lest.

L'origine de la mesure est définie par la surface plane inférieure du lest.

La graduation est millimétrique, sur toute la longueur du ruban, sur un bord d'une seule face et se prolonge sur une face latérale plane du lest.

La chiffraison est centimétrique, exprimée tous les centimètres.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Sont apposés sur le ruban :

- la longueur nominale, dans un rectangle, au-dessus du vingt-troisième centimètre,
- le signe d'approbation C.E.E. de modèle, entre le trente-et-unième et le trente-deuxième centimètre :

F 91
211.003

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur les instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par le certificat d'approbation de modèles n° 91.00.211.003.0 du 26 mars 1991 (1).

- la classe de précision, au-dessus du trente-troisième centimètre,
- la marque d'identification du fabricant, entre le trente-quatrième centimètre et le trente-cinquième centimètre,
- la température de référence entre le trente-cinquième et le trente-sixième centimètre,
- la tension d'étalonnage entre le trente-sixième et le trente-septième centimètre.

Sont apposées sur le lest :

- la marque d'identification du fabricant, entre le onzième et le douzième centimètre,
- la masse du lest, entre le quinzième et le seizième centimètre.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les marques de vérification primitive sont apposées sur le plat de la rotule de liaison entre le lest et le ruban, et sur le lest entre le sixième et le septième centimètre.

Le poinçon utilisé est celui prévu par le paragraphe 8-2 de l'article 8 de l'arrêté du 30 décembre 1985, modifiant l'arrêté du 3 février 1977.

DEPOT DE MODELES

Trois exemplaires de chaque modèle ont été déposés, l'un à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, les deux autres chez les fabricants.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 26 mars 2001.

REMARQUES

Des emplacements publicitaires sont réservés :

- entre le huitième et le neuvième centimètre du lest,
- entre le vingt-quatrième et le vingt-huitième centimètre du ruban.

ANNEXE

Dessin n° 6167.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

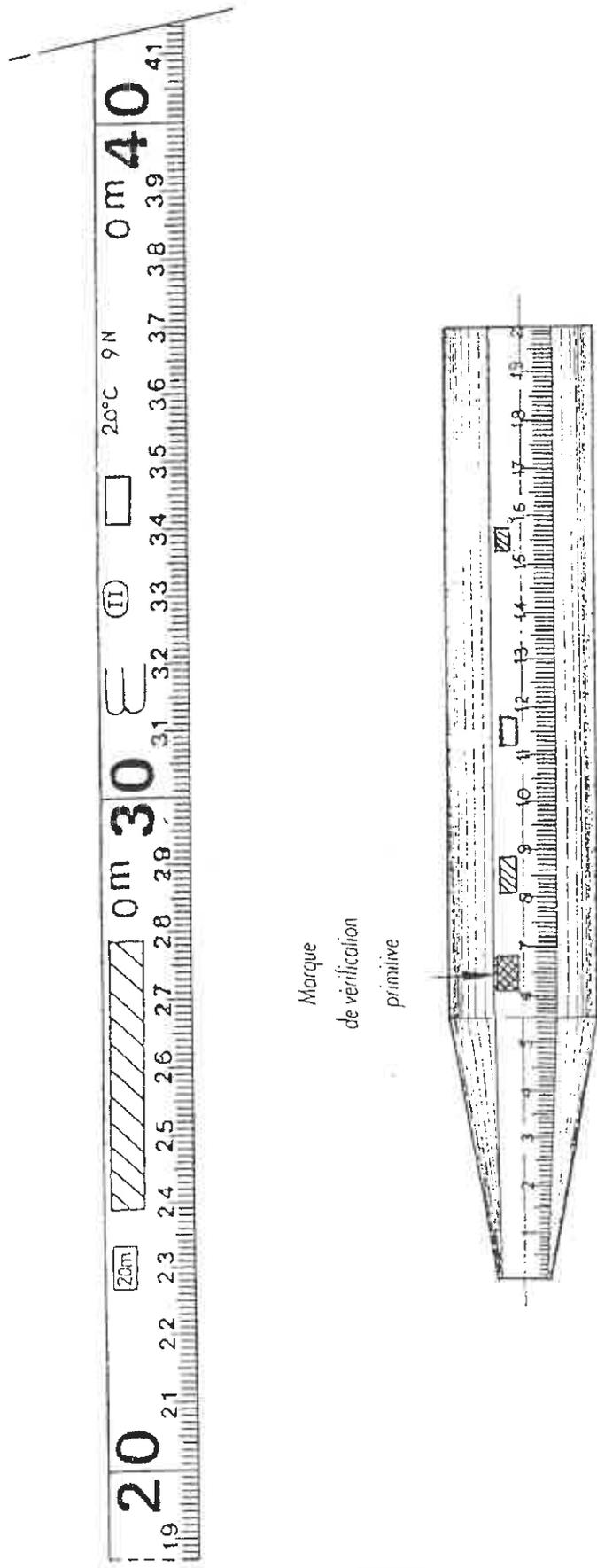
PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6167

SONDE MIXTE AVEC LEST DESAUGE LAIR

Les zones hachurées sont réservées aux inscriptions publicitaires



Marque
de verification
primitive

